



NOTICE PRATIQUE CONCOURS

MASTER DE JOURNALISME

ATTENTION !

**A COMPTER DE 2020, LES ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE
A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE JOURNALISME DE TOURS – EPJT
SONT MODIFIÉES :
L'ADMISSIBILITÉ SE PRÉPARE UNIQUEMENT SUR DOSSIER ;
ET L'ADMISSION EST PRONONCÉE APRES ENTRETIEN (ORAL).**

Bienvenue sur le portail cej.concours.online !

Grâce à ce portail, vous avez la possibilité de vous inscrire aux concours d'entrée de plusieurs écoles membres de la Conférence des écoles de journalisme reconnues par la profession (CEJ), dont l'École publique de journalisme de Tours (EPJT - epjt.cej.concours.online).

Pour intégrer l'EPJT à la rentrée universitaire 2020-2021, il vous faut tout d'abord compléter un formulaire d'inscription et un dossier détaillé. Ce dossier exigeant remplace les épreuves écrites et vous permettra de valider votre admissibilité et d'accéder, ensuite, à un oral d'admission, organisé entre le 8 et le 25 juin 2020.

Pour déposer votre dossier, il vous faut régler un droit d'inscription fixé à 70 € pour les non boursiers et 25 € pour les boursiers. **Votre dossier doit être complété avant le 31 mars 2020.**

Voici les étapes à suivre pour valider votre dossier en bonne et due forme...
Sachant que vous devez impérativement fournir un maximum d'éléments pour augmenter vos chances d'être déclaré(e) admissible.

CANDIDATS A L'ÉTRANGER

Il est possible de candidater à l'EPJT pour les candidats étrangers ou bien français, actuellement étudiants à l'étranger.

Dans le cas où ces candidats sont déclarés admissibles à l'issue de l'étude du dossier, il leur revient d'organiser leur audition à distance, en prenant contact avec une université ou un autre centre d'examen qui assurera les bonnes conditions techniques de l'entretien et sa surveillance.

Ils devront fournir rapidement, à l'adresse contact@epjt.fr, les coordonnées de la personne ressource au sein de ce centre d'examen et organiser sa mise en relation avec l'EPJT.

Contenu du dossier d'admissibilité EPJT

Chacun de ces items donne lieu à la production d'un seul document PDF*.

➤ **Le formulaire commun d'inscription**

Ce formulaire est commun à toutes les écoles de journalisme reconnues par la profession membres de la CEJ. Il rassemble notamment vos éléments d'identité...

Il est recommandé de bien détailler la rubrique « Stages presse et activités » de ce formulaire commun (expériences professionnelles et stages vécus, ainsi que hobbies et activités annexes (voyages, lectures, etc.), notamment lorsqu'ils sont susceptibles de conforter votre profil ou votre projet journalistiques), dans la mesure où le CV à joindre ne peut dépasser une page...

➤ **La lettre de motivation**

Ce document d'une à deux pages, dactylographié ou manuscrit, doit évoquer votre parcours et les apprentissages académiques, professionnels ou de vie qu'il vous a offert. Il doit ensuite aborder votre(vos) projet(s) professionnel(s) journalistique(s), raisonnable(s) ou idéal(aux), ainsi que les arguments qui, selon vous, font de l'EPJT l'école la plus à même d'accompagner la réalisation de ce projet. Cette lettre doit aussi être l'occasion pour vous de mettre en avant l'originalité de votre profil, de votre cheminement, de vos aspirations, etc.

➤ **Les références**

Dans ce document, structuré et ordonné (chapitré par exemple), vous êtes conviés à fournir aux examinateurs des copies d'éventuelles publications et productions écrites print et/ou web, ainsi que des liens hypertextes vers d'autres références en ligne (publications web écrites, audio ou vidéo), qu'il s'agisse de comptes de réseaux sociaux ou de blogs, de sites ou de pages personnelles.

Il peut s'agir de publications et productions journalistiques ou non, dans la mesure où l'ensemble de vos qualités seront appréciées (originalité, éclectisme, correction de l'écriture ou de l'expression, etc.).

Attention toutefois à ne pas inventorier trop de références ! Vos examinateurs ne pourront pas tout lire, écouter ou regarder et doivent pouvoir aller à l'essentiel.

➤ **Les preuves**

Cette fois, il s'agit pour vous, si vous en disposez, de fournir aux examinateurs des attestations de stage, lettres de recommandation ou autres preuves des expériences évoquées plus haut, dans votre CV ou vos références. Encore une fois, il peut s'agir de toute expérience, pas nécessairement journalistique, à condition que les qualités ainsi valorisées puissent avoir du sens dans le cadre d'un projet professionnel journalistique.

➤ **Baccalauréat**

Vous devez fournir ici la copie du diplôme **et** le relevé de l'ensemble des notes obtenues lors des épreuves du baccalauréat.

➤ **Enseignement supérieur**

Vous devez fournir ici la copie du diplôme **et** le relevé de l'ensemble des notes obtenues lors des épreuves de chaque année d'enseignement supérieur.

Vous ordonnerez l'ensemble en classant ces documents du plus ancien au plus récent.

Si vous êtes inscrit en L3 au moment de candidater, merci de fournir à la place un certificat de scolarité.

Toutes ces pièces seront téléchargées par le candidat, dans les rubriques dédiées, au format PDF*.

* Créer un document PDF

Pour produire un document PDF, ou rassembler plusieurs documents en un seul et même document PDF, plusieurs solutions gratuites, faciles d'accès et simples techniquement s'offrent à vous...

- Soit vous utilisez la fonction « ENREGISTRER SOUS » ou « EXPORTER EN PDF » du logiciel de traitement de texte (ou de calcul ou de maquette) que vous utilisez et dans lequel vous rassemblez textes et images...
- Soit vous utilisez un générateur/agenceur de PDF téléchargeable gratuitement via Internet et qui vous permettra de créer et d'organiser des documents PDF qui correspondent à la demande des différentes rubriques.

Des exemples de logiciels pratiques : <https://pdfcreator.fr/> ou <https://fr.pdf24.org/pdf-freeware.jsp>

RÈGLEMENT CONCOURS

MASTER DE JOURNALISME

*CE DOCUMENT EST À LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT.
TOUS LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONCOURS Y FIGURENT.
AUCUN RENSEIGNEMENT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE.*

I – GÉNÉRALITÉS

1. MODALITÉS

Les modalités sont régies par les articles L.612-6 et D.612-36-2 du code de l'éducation.

Évaluation des aptitudes aux études en vue du master de journalisme

En tant que composantes de l'université de Tours, la Faculté de lettres et langues et l'IUT de Tours, à travers l'École publique de journalisme de Tours - EPJT, sise à l'IUT de Tours – ont la responsabilité de l'organisation des épreuves visant à évaluer les aptitudes requises aux études en vue du master de journalisme. Les éléments de jugement doivent être simples et assez nombreux pour permettre une notation précise et un classement sans ex-aequo de l'ensemble des candidats. Ils sont décrits au titre 3 du présent document.

Le concours d'entrée au master de journalisme est ouvert aux candidats de toutes les disciplines universitaires.

Pour être admis en master 1 de journalisme, les candidats doivent être titulaires au minimum d'une L3 – ou diplôme équivalent reconnu – et avoir été classés en liste principale à l'issue des épreuves du concours d'entrée (ou avoir rejoint cette liste principale par remontée dans la liste complémentaire).

2. CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité maximum d'accueil est fixée à 36 étudiants à l'entrée du master 1.

3. ÉTUDES ET PROGRAMMES

Le master de journalisme est un diplôme de niveau bac+5. **La durée des études est de 2 ans** et comprend des enseignements académiques, des enseignements professionnalisants, des projets tuteurés et des stages en entreprises de presse.

II – INSCRIPTION ET ORGANISATION

1. LA PLATEFORME D'INSCRIPTION sera accessible via le site de l'EPJT (epjt.fr) et ouverte **du 13 janvier au 31 mars 2020 à minuit**. Cette plateforme numérique est commune à quatre autres masters de journalisme. **Toutes les inscriptions se font sur cette plateforme**. Aucun dossier manuscrit ne sera accepté.

2. DEMANDE DE TIERS TEMPS

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT, par courrier manuscrit (en précisant le numéro de dossier renseigné sur la plateforme d'inscription), l'avis de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de son département, **en recommandé avec accusé de réception avant le 3 avril 2020** (cachet de la poste faisant foi) à :

EPJT
Université - IUT de Tours
29 rue du Pont-Volant
37082 Tours cedex 2

3. LE MONTANT DU DROIT D'INSCRIPTION au concours est fixé à 70 € pour les non boursiers et 25 € pour les boursiers pour le concours 2020. Le règlement ne peut se faire que *via* la plateforme d'inscription. **Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué au cas où le candidat ne se présente pas au concours.**

4. DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

a) Admissibilité (étude de dossier) : les dossiers sont déposés sur la plateforme numérique accessible via le site de l'EPJT (epjt.fr) **du 13 janvier au 31 mars 2020 à minuit** et ils sont ensuite étudiés par le jury entre le 1^{er} avril et le 24 mai 2020.

b) Admission (épreuve orale) : **entre le 8 et le 25 juin 2020.**

Les candidats recevront, par courriel, une lettre de convocation à l'épreuve orale – 15 jours minimum avant la date de l'entretien – où le lieu, la date et l'heure de l'entretien seront mentionnés.

Résultats de l'admission au plus tard **le 26 juin 2020** (sous réserve de l'obtention d'une L3 pour les candidats inscrits en L3 en 2019/2020). Tous les candidats devront confirmer leur placement, que ce soit sur la liste principale OU sur la liste complémentaire, avant le vendredi 3 juillet à midi. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme démissionnaires. Cette règle est conjointe à tous les cursus en journalisme reconnus par la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ).

EN CE QUI CONCERNE L'ADMISSIBILITÉ ET L'ADMISSION, AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE : TOUS LES CANDIDATS SERONT AVISÉS PAR COURRIER.

III – DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

1. ADMISSIBILITÉ PAR ÉTUDE DE DOSSIER

Chaque candidat doit déposer un dossier complet, sur la plateforme numérique accessible via le site de l'EPJT (epjt.fr), en vue de son admissibilité. Ce dossier comprend quatre types de documents :

- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation évoquant le parcours, le projet, les arguments qui prévalent au choix de l'école de journalisme visée, l'originalité du profil du candidat, des liens vers d'éventuelles publications et productions, (écrites, audio ou vidéo, journalistiques ou non) ou d'autres références en ligne ;
- des attestations, lettres de recommandation ou autres preuves des expériences évoquées ;
- la copie du diplôme et le relevé de notes du baccalauréat ;
- la copie de tous les diplômes et relevés de notes de l'enseignement supérieur.

Chaque dossier est étudié et évalué en fonction des critères suivants :

- respect des critères formels dans la préparation du dossier (pièces complètes, ordonnancement, etc.) ;
- qualité du français (grammaire, syntaxe, vocabulaire, etc.) ;
- résultats obtenus lors des épreuves des précédents diplômes ;
- richesse des expériences extra-universitaires et extra-scolaires ;
- diversité des éléments fournis pour attester de l'intérêt du candidat envers la formation.

A l'issue de l'évaluation des dossiers, un classement est établi.

Les 150 premiers candidats à l'issue de ce classement sont convoqués pour l'épreuve orale d'admission.

2. ADMISSION PAR ÉPREUVE ORALE

Chaque candidat admissible se présente pendant 15 à 30 minutes devant un jury composé d'au moins un enseignant académique de l'université de Tours et d'au moins un journaliste professionnel qui intervient dans le cursus du master (encadrement de sessions professionnelles). Cet entretien sert à apprécier l'adéquation entre la personnalité du candidat, ses attentes, ses savoirs, ses capacités de communication et sa motivation, ainsi que de ses connaissances du monde des médias d'une part, et les attendus de la formation et du monde professionnel journalistique d'autre part. Noté sur 20, l'entretien est éliminatoire pour toute note strictement inférieure à 10.

À l'issue des épreuves orales, un classement final est opéré qui comprend la moyenne des deux notes (la note de l'étude de dossier et la note de l'épreuve orale) chacune au coefficient 1. Après délibération du jury, une liste principale de 36 candidats et une liste complémentaire de 40 candidats sont constituées.

La décision du jury est souveraine. Il n'existe pas, pour quelque raison que ce soit, de possibilité de garder le bénéfice des épreuves écrites ou du résultat global du concours pour le recrutement de l'année suivante.